

À l'honneur : Henri Chassagne



L'information municipale en direct



Félicitation à Jacky et Alvina

SOMMAIRE

▼ À L'HONNEUR

- P2 - Henri Chassagne à l'honneur
- P2 - Félicitation à Jacky et Alvina

▼ LES INFORMATIONS MUNICIPALES

- P3 - Débroussaillage
- P4 - L'étang de Bel Air a fait peau neuve
- P4 - Quelques chiffres au sujet du collège
- P4 - Le stage multi activités
- P4 - Etat civil
- P5 - Plan de Prévention des Risques d'Inondation
- P5 - Club ados
- P5 - Assainissement : le S.P.A.N.C.

▼ INFORMATIONS GÉNÉRALES

- P5 - Nouvelle enseigne : R.A.O.
- P6 - Votre budget 2006

▼ HISTOIRE ET TRADITION

- P7 - Histoire de cloches

▼ VIN - TRADITION - VIE EN VILLAGE

- P8 - Cave Cécilia - Millésime 2005
- P8 - Le quart d'heure provençal - Coupo Santo
- P8 - Une TV locale à votre disposition
- P11- Pêchés de Vignes

▼ LA VIE DES ASSOCIATIONS

- P9 - Don du sang
- P9 - Cartophilie
- P10- Le Sou des Écoles
- P10- Bibliothèque
- P10- Le provençale à la maternelle

▼ MANIFESTATIONS

- P11- Rallye du Comité des Fêtes
- P12- A venir - Votre agenda

LE MOT DU MAIRE

Mes Chers Administrés,

Le Conseil Municipal a voté dans sa séance du 24 Mars le Budget de l'année 2006 dont la gazette fait écho en page intérieures.

Cette année sera encore, pour les viticulteurs Céciliens une année de difficultés et d'efforts, c'est la raison pour laquelle nous avons voulu équilibrer notre budget sans faire évoluer les Taxes Communales dont les taux sont inchangés depuis 7 ans maintenant.

Nous venons de créer avec mes collègues Maires du Vaucluse et de la Drôme (46 Maires) un "Collectif pour la révision du P.P.R.I." qui a élu son Président Pierre MEFFRE, Maire de VAISON, lors de la première réunion qui a eu lieu à SAINTE-CECILE le 13 Avril 2006.

Ce collectif s'est fixé pour objectifs la rencontre des Préfets de la Drôme et du Vaucluse, la prise en charge d'études complémentaires ou de contre-études et une assistance aux Maires en cas d'action juridique.

Cette action est menée par les élus qui n'acceptent pas les P.P.R.I. présentés par les représentants de l'Etat qu'ils considèrent comme une entrave au développement économique des Communes.

Pour notre part, et bien que nous ne souhaitons pas occulter le risque inondations, les dispositions du document qui concerne notre Commune sont excessivement pénalisantes pour son avenir déjà durement touchée par la crise viticole.

J'ai rencontré très récemment les responsables de la Préfecture avec lesquels nous avons fixé une première réunion de travail qui permettra la reprise de nouvelles études.

Pensant que l'évolution de ce dossier nous sera favorable, je ne manquerai pas de vous faire part des décisions qui seront retenues.

Dans le cadre de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence, Monsieur le Préfet nous demande de préciser les compétences statutaires données par les Communes à la Communauté.

Les élus se rencontrent actuellement afin de décider les compétences nouvelles qui pourraient être transférées.

Parmi celles-ci et dans le cadre du Développement Economique, une proposition a été faite pour établir un partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'ADASEA, en faveur des jeunes agriculteurs et des reprises d'exploitations.

J'aurai l'occasion de vous en reparler.

Les travaux du Collège se poursuivent activement et malgré les retards pris inmanquablement pour un projet de cette importance, l'architecte et les corps de métiers font des efforts afin de pouvoir respecter les délais de construction de cet établissement.

Le Conseil Général de Vaucluse est également présent pour l'aménagement de l'entrée du village et du rond-point de l'Arénier.

Je souhaite remercier ici toutes les personnes, élus, administration, hommes de l'art et entreprises qui oeuvrent pour ce projet dont on ne se félicitera jamais assez.

Je vous souhaite à tous, mes chers concitoyens de vivre en toute sérénité ce début d'été, et d'obtenir toutes les satisfactions qui représentent vos espérances.

Toujours à votre écoute, je vous adresse mes salutations dévouées et cordiales.

Votre Maire

Max IVAN

L'Adjudant Chef Henri Chassagne à l'honneur

En février 2006, les Sapeurs Pompiers de Sainte-Cécile ont fêté leur patronne Sainte Barbe lors de leur banquet traditionnel.

A cette occasion étaient présents parmi de nombreux invités élus, officiers, sapeurs pompiers voisins, le nouveau directeur le Colonel Jean Yves Noisette qui venait de prendre ses fonctions au service départemental d'incendie de Vaucluse et a pu constater que le centre d'intervention était en bonne santé avec tout d'abord un effectif de 22 garçons et filles qui effectuent plus de 150 interventions par an.

Ils se forment régulièrement à toutes les techniques de sauvetage et de secours, ce qui leur permet d'être opérationnels 24 h/24 au service de la commune et de ses habitants avec du matériel efficace et régulièrement entretenu ou remplacé.

En effet, en 2005 un nouveau CCF (Camion Citerne Feu de Forêt) d'une contenance de 4 000 litres d'eau et un équipement dernier cri en ce qui concerne la sécurité personnelle à bord.

Egalement, une VLHR (Véhicule Léger Hors Route) qui est un véhicule de commandement tout terrain.

Du changement vestimentaire au niveau des vestes de feu en cuir qui sont maintenant en textile, plus légères et mieux adaptées à la sécurité individuelle du Sapeur.

A cette occasion plusieurs Sapeurs Pompiers étaient à l'honneur pour avoir servi pendant plusieurs années en tant que Sapeurs Pompiers Volontaires :

Jardin Jacques a reçu la médaille d'Argent - 20 ans de service

Jardin Jean-Louis - Jean Eric - Leydier Frédéric - Ponçon Patrice ont reçu la médaille de Vermeil - 25 ans de service.

Il a œuvré pendant 34 ans, tout d'abord Sapeur Pompier Volontaire ; ensuite il est devenu Adjoint au Chef de centre, également trésorier de l'Amicale.

Au 31 décembre 2005, il décide de prendre sa retraite chez les



Pompiers et c'est pour toutes ces années de bons et loyaux services que l'Adjudant Chef Henri Chassagne est nommé Major Honoraire, un grade supérieur bien mérité : "Félicitations Henri..."

Pour conclure, les Sapeurs Pompiers informent qu'une ces

sion de secourisme sera organisée courant juin.

Pour plus d'informations - Veuillez contacter le Chef de centre le Lieutenant Ponçon Patrice et merci à tous les Céciliens et Céciliennes pour leur soutien tout au long de l'année.

Félicitations

Jacky et Alvina sont sur le marché depuis plus de 40 ans



C'est un anniversaire qu'ils ont fêté dans la plus grande discrétion et qui est pourtant d'importance. Jacky et Alvina Pons sont commerçants non sédentaires, autrement dit, ils font les marchés. Ils sillonnent la région depuis de nombreuses années avec leur commerce qui connaît un grand succès auprès des acheteurs. En effet ils tiennent ce que l'on appelle "le bazar" où l'on va trouver mille et une merveilles que l'on croyait désormais introuvables. Qu'il s'agisse de petit outillage, de jouets, de rideaux, de vanneries, de couteaux, d'ustensiles de ménage ou tout autre article, il y a de fortes chances de le dénicher chez eux. C'est cette variété qui a fait leur renommée et c'est pourquoi ils ont fêté

au début du mois de mars leur 40 ans de présence sur le marché de Sainte-Cécile-les-Vignes : "On a connu le marché à l'époque où il se faisait une fois en haut, une fois en bas c'est-à-dire ici, à l'emplacement actuel" explique Alvina. Aujourd'hui leur camion magasin se trouve tous les samedis dès 6 h 30, face à la place de la Mairie et avec les beaux jours qui arrivent, de magnifiques paniers sont venus enrichir leur étalage déjà bien garni. A la question concernant leur éventuelle retraite, ils sont tous deux d'accord : "Nous nous arrêterons, et bien, quand nous en aurons envie et pour l'instant ce n'est pas à l'ordre du jour". Nous les retrouverons donc encore pour quelques saisons.

Information sur le débroussaillage autour des habitations

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

Le débroussaillage vous protège, ainsi que votre construction, en garantissant une rupture du combustible végétal qui entraîne une baisse de la puissance du feu et permet ainsi une sécurité accrue.

Le débroussaillage protège la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie.

LE DÉBROUSSAILLEMENT :

- ralentit la progression du feu en le transformant en un simple feu courant
- diminue sa puissance, donc les émissions de chaleur et de gaz
- évite que les flammes n'atteignent des parties inflammables de votre habitation.

Il se définit comme l'ensemble des opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupe (art L.321-5-3 du Code Forestier).

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont des obligations prévues par la loi (art L.322-3 du Code Forestier).

La distance à débroussailler est de 50 m autour de l'habitation ainsi que ses dépendances et constructions annexes (piscines, garages,...) Elle correspond au minimum absolument nécessaire à respecter pour protéger les personnes et les biens.

QUI DOIT DÉBROUSSAILLER ?

Les opérations de débroussaillage sont à la charge du propriétaire des constructions sur son propre terrain, mais également sur les terrains riverains si la zone des 50 m s'y étend. Ce principe relève de l'applica-

tion de l'article 1384 du code civil selon lequel toute personne doit assumer la responsabilité des choses qu'elle a sous sa garde. En conséquence, la mise en œuvre des mesures de sécurité destinées à protéger le bien bâti incombe effectivement au propriétaire de ce dernier.

Les modalités de réalisation de ces travaux pour le département de Vaucluse sont décrites dans l'arrêté préfectoral n°S12004-03-01-0240-DDAF relatif à la mise en œuvre du débroussaillage légal autour des habitations.

EN CAS DE NON RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

Vous vous exposez à une amende de 4^e classe dont le montant peut s'élever à 750€ et de 5^e classe dont le montant peut s'élever à 1500€ si votre habitation est implantée dans une ZAC, un lotissement ou une AFU et le tribunal peut vous mettre en demeure de réaliser les travaux dans un délai imparti.

L'injonction est assortie d'une astreinte donc il fixe le taux qui ne peut être inférieur à 30€ et supérieur à 75€ par hectare et par jour (article L.322-9-1 du Code Forestier).

Indépendamment des poursuites pénales, le maire ou le cas échéant le représentant de l'État met en demeure le propriétaire d'exécuter les travaux de débroussaillage dans un délai qu'il fixe.

Les propriétaires qui n'ont pas procédé aux travaux prescrits à l'expiration du délai sont passibles d'une amende qui ne peut excéder 30€ par m² soumis à l'obligation de débroussaillage (article L.322-9-2 du Code Forestier).

En dernier recours, la commune peut pourvoir d'office à l'exécution des travaux, après mise en demeure et à votre charge.

En cas de sinistre, votre assurance habitation ne couvrira pas systématiquement les dommages. Vous pouvez également être mis en cause, si la densité

excessive de végétation présente sur votre terrain a facilité la propagation d'un incendie.

CAS PARTICULIER

Le débroussaillage doit être réalisé sur la totalité de votre propriété, que celle-ci soit bâtie ou non, si celle-ci :

- est située en zone urbaine délimitée par le document d'urbanisme en vigueur (zone U)
- fait partie d'une ZAC, d'un lotissement ou d'une AFU
- est un terrain de camping ou sert d'aire de stationnement de caravanes.

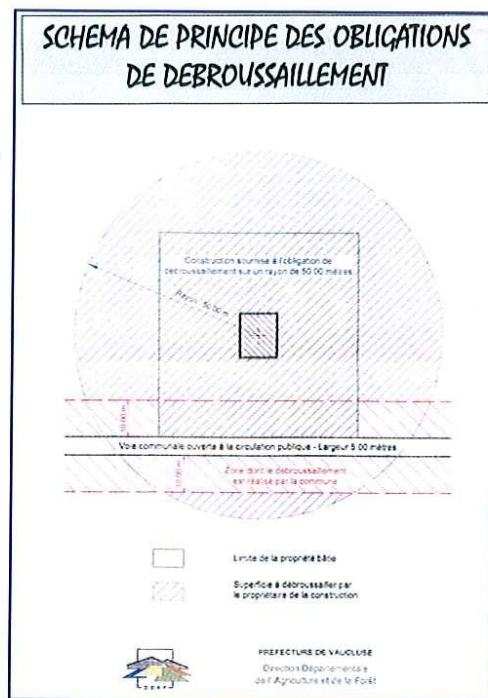
Les travaux sont alors à la charge du propriétaire du terrain en cause.

DÉBROUSSAILLEMENT SUR TERRAIN D'AUTRUI

Lorsque les travaux de débroussaillage doivent s'étendre au delà de la propriété dont il a la disposition, celui qui en a la charge doit prendre les dispositions suivantes à l'égard du propriétaire et de l'occupant du fonds voisin (R.3226) :

- informer les propriétaires voisins des obligations qui lui sont faites
- leur indiquer que ces travaux peuvent être exécutés soit par le propriétaire ou l'occupant soit par celui qui en a la charge et en toute hypothèse aux frais de ce dernier
- leur demander, si le propriétaire ou l'occupant ne souhaite pas exécuter les travaux lui-même, l'autorisation de pénétrer, à cette fin, sur le fonds en cause.

Lorsqu'il n'y a pas de problème de voisinage, un simple contact, même téléphonique peut suffire. Par contre, lorsque l'on pressent des difficultés avec ses voisins, un courrier, recommandé avec accusé de réception le cas échéant,



sera indispensable pour engager et continuer la procédure.

Si ce dernier refuse le droit d'entrée, et à défaut d'exécuter lui-même le débroussaillage, le propriétaire qui en supporte l'obligation légale doit assigner son voisin en référé devant le tribunal de grand instance, afin que le juge puisse faire droit à sa requête. Cette procédure gratuite ne nécessitant pas l'intervention d'un avocat, le demandeur n'aura à supporter de frais de justice, à l'exception des frais d'assignation lancée par voie d'huissier pour informer la personne concernée de son passage à l'audience.

Les règlements amiables sont préférables aux longues procédures souvent coûteuses.

Après une mise en demeure, les propriétaires en infraction sont passibles d'une amende maximale de 30€ par m² soumis à l'obligation de débroussaillage (soit pour une parcelle de 1500 m² une amende pouvant aller jusqu'à 45000€)

Enfin, les propriétaires qui n'ont pas débroussaillé peuvent être soumis par le juge à une astreinte journalière de 30.49€ à 76.22€ par jour et par hectare jusqu'au constat de bonne exécution des travaux.



L'ÉTANG DE BEL AIR À FAIT PEAU NEUVE

Comme chaque année à l'arrivée du printemps, le Maire fait nettoyer l'étang de "Bel Air".

C'est le C.A.T. de Bollène en contrat avec Sainte-Cécile qui a procédé à la remise en état de ce lieu privilégié sur les bords de l'Aigues. Pendant huit jours de travail en horaire continu, David et sa monitrice Lucie ont débroussaillé, tronçonné et fait place nette sur les abords de l'Étang et du Jardin de Bel Air.

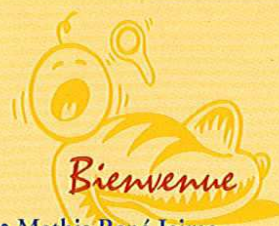
Quelques volontaires de l'Amicale des Pêcheurs étaient venus en renfort et l'entreprise Lucien Rouvière à

tour de l'Étang, afin de faciliter l'accès aux voitures.

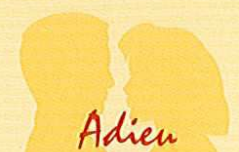
Si tout au long de l'année ce lieu accueille de nombreux promeneurs, pêcheurs, enfants des écoles, et amoureux de la nature, le Foyer de l'Amitié quant à lui y va pique-niquer toutes les semaines dès que les beaux jours arrivent. Un espace de convivialité, où les familles ont également plaisir à se retrouver, soit en jouant aux boules soit en donnant à manger aux canards et aux cygnes qui font désormais partie du paysage.

État Civil

Février / Mars / Avril 2006



- Mathis René Jaime ROCHER, né le 03 Février 2006 à ORANGE Vaucluse
- Ouafa ELLOUKMANI, née le 03 Février 2006 à VALRÉAS Vaucluse
- Héline Candice MILESI, née le 10 Février 2006 à ORANGE Vaucluse
- Medhi GMAOUI, né le 13 février 2006 à ORANGE Vaucluse
- Mathis Lilian Ethan MOINS, né le 07 Avril 2006 à AVIGNON Vaucluse
- Louis AUGIER-LERAS, né le 8 Avril 2006 à CARPENTRAS Vaucluse



- Henriette PELLICER, Veuve de Jean Baptiste ALBERO-BELLOD, décédée le 24 Février 2006 à Orange Vaucluse
- Marcelle BACHELARD Veuve de Marius HEYRAUD, décédée le 5 Mars 2006 à STE-CECILE-LES-VIGNES Vaucluse
- Serge BONNET, décédé le 20 Mars 2006 à STE-CECILE-LES-VIGNES Vaucluse
- Clémence RAYNAUD, décédée le 25 Mars 2006 à STE-CECILE-LES-VIGNES Vaucluse
- Marie DURRAND, Veuve de Maurice GIRARD, décédée le 26 Mars 2006 à STE-CECILE-LES-VIGNES Vaucluse
- Fernand PASCALIN, décédé le 5 Avril 2006 à Orange Vaucluse
- René GRANIER, décédé le 12 Avril 2006 à Orange Vaucluse.

Quelques chiffres au sujet du collège

"Extrait du magazine Vaucluse avril 2006 du Conseil Général"

Dans le dernier numéro de Vaucluse Magazine, le groupe d'opposition UMP et apparenté dénonçait avec humour la "gabegie départementale". Elle prenait comme exemple la construction du collège de Sainte-Cécile-les-Vignes qui mériterait selon elle de passer dans l'émission "Combien ça coûte". Ceci constitue une contre-vérité flagrante, si le collège visé avait été construit à Camaret, comme prévu par la majorité précédente, il aurait coûté près de 2 millions d'euros de plus à la collectivité et aurait été moins efficace. Ainsi, concernant le coût de cette opération, il est comparable voire inférieur à capacité égale à celui de Cavaillon (estimation mars 2005) établie par les services compétents du Conseil Général concernant la construction d'un nouveau collège à Camaret :

Collège Sainte-Cécile-les-Vignes : Capacité 750 élèves

AP collège 750 + 2 terrains de basket à l'intérieur de l'enceinte 1 3,400 M€ TTC
 - Participation financière du CG 26,20 % du montant HT soit 2,240 M€ 11,160 M€ TTC

Equipements sportifs et acquisitions foncières 3,340 M€ TTC

- Participation financière du CG 26,20 % du montant HT soit 0,485 M€ 2,855 M€ TTC

Abords et accès 4,115 M€ TTC

TOTAL 18,130 M€ TTC

Collège de Camaret sur Aigues : Capacité 750 élèves

AP collège 750 13,309 M€ TTC
 Equipements sportifs et acquisitions foncières 3,280 M€ TTC
 Abords et accès 4,930 M€ TTC
TOTAL 21,519 M€ TTC

Collège de Cavaillon : Capacité 600 élèves

AP collège 600 sans aucun équipement sportif 10,968 M€ TTC
 Equipements sportifs
 Maîtrise d'ouvrage Ville de Cavaillon
 Acquisitions foncières 1,150 M€ TTC
 Abords et accès 6,100 M€ TTC
TOTAL 18,218 M€ TTC

Cette situation s'explique mathématiquement :

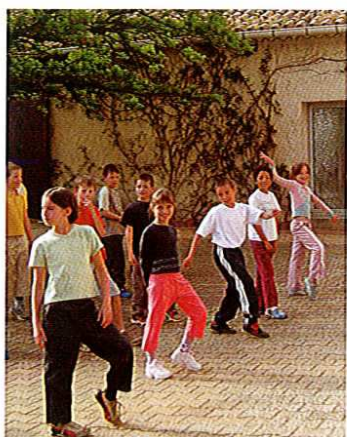
La participation financière du département de la Drôme pour le collège et les équipements sportifs et la cession à titre gratuit de 4 hectares de terrains, propriétés de la commune, à Sainte-Cécile-les-Vignes ont minoré la charge financière du Département de Vaucluse.

Conséquence de cette démonstration chiffrée, difficilement récusable : quand nos investissements permettent d'améliorer l'éducation et la qualité de vie des jeunes vauclusiens, nul n'est besoin d'une polémique politicienne...

Jean-Pierre Lambertin

Pour la Majorité départementale.

STAGE MULTI ACTIVITÉS



Ce stage s'est déroulé pour la troisième année consécutive dans le cadre du contrat enfance jeunesse, en partenariat donc avec la CAF et la MSA.

Cette année malheureusement, il n'a pu s'effectuer que sur 2 journées, dans la mesure où les vacances avec la Drôme ne coïncidaient que sur les lundi et mardi 24/25/04.

Cela n'a pas empêché que 77 jeunes s'inscrivent, encadrés (et ce depuis la première édition) BENEVOLEMENT par des membres de différentes associations céciliennes : judo, taekwondo, foot, Ciné C, Levez

l'Encre, raquette cécilienne, top tonic. Grâce à ces bénévoles, les jeunes ont pu pratiquer les sports ci-dessus énoncés, qu'ils soient intellectuels ou physiques, mais également d'autres activités, telles que le base-ball, le badminton, le bafoha-ball (non ce n'est pas une grossièreté !!), le ping-pong le baby-foot, la danse...

A noter la présence, en tant qu'animateurs également, de 2 jeunes du club ados qui étaient "chapeautés" par les animateurs de la mairie.

Nous ennuyer... Ce n'était pas possible, nous n'avions pas le temps.

Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) CONTESTATION COLLECTIVE

Une association est née : "VIVRE et TRAVAILLER le LONG de NOS COURS d'EAU" des bassins de l'Aygues, du Lez et de l'Ouvèze.

Un bureau a été constitué, avec la particularité de réunir des Maires de la Drôme et du Vaucluse, engagés dans le même combat, avec un seul objectif : administrer leur commune dans l'intérêt de tous. Même si les 46 Maires réunis à Sainte-Cécile comprennent la nécessité d'un plan de prévention, certains d'entre eux ne peuvent admettre les inepties de l'administration face à des évidences.

Les Maires connaissent parfaitement la topographie de leur commune et prennent leurs décisions en toute connaissance de cause. Leur réaction était prévisible, chacun étant un élu du terrain, responsable. Pour être efficace dans cette démarche face aux représentants de l'Etat, il faudra définir une stratégie commune en termes d'actions juridiques pour être crédibles et faire

réaliser des contre-expertises complémentaires sur les points litigieux afin de revenir sur certaines décisions.

Une délégation sera reçue dès le mois de mai par les Préfets de la Drôme et de Vaucluse afin d'engager une procédure d'action.

Bureau de l'association "VIVRE et TRAVAILLER le LONG de NOS COURS d'EAU" des bassins de l'Aygues, du Lez et de l'Ouvèze :

Président :

Pierre Meffre - Maire de Vaison

Vice-Présidents :

Pierre Combes - Maire de Nyons

Max Serein - Maire de Bollène

Jean-Pierre Buix - Maire de Buis

les Baronnie

Trésorier : Max Ivan - Maire de

Sainte-Cécile-les-Vignes

Secrétaire : Christian Cornillac -

Maire de Mirabel.



UNE NOUVELLE ENSEIGNE : R.A.O.



Le siège du syndicat Rhône-Aygues-Ouvèze

Le cours Maurice Trintignant qui connaît depuis quelques années une rénovation vient de s'enrichir d'une nouvelle enseigne. Il s'agit du syndicat intercommunal Rhône-Aygues-Ouvèze qui regroupe 36 communes de la Drôme et

du Vaucluse. Cette structure est présidée par Guy Penne. Les locaux comprennent une salle technique, une salle d'archives et une salle de réunions. Le siège du syndicat se trouvait auparavant à Bollène.

L'hiver au club ados On peut dire qu'il n'y fait pas froid !!!



Outre les activités habituelles, le temps fort des vacances d'hiver a été un mini séjour (3 jours) ski au Mont-Serein : ce projet a été mené et réalisé en commun avec les ados de Sérialité : comme quoi les guéguerres entre villages voisins c'est bien du passé !!

Les activités de neige ont été les suivantes : ski alpin, randonnée raquettes aux pieds, luge... Mais il ne faut pas oublier la vie en groupe et tout ce qu'elle implique comme notions de partage, de respect de l'autre, de responsabilités (tâches ménagères, rangement...) : tout ceci, c'est de la citoyenneté : les organisateurs en sont très conscients et ils n'ont pas été déçus.

12 jeunes Céciliens ont pu participer à ce séjour.

Vivement d'en programmer un voire plusieurs autres !!

Ces vacances ont été également marquées par l'intervention de 2 personnes bénévoles :

Jean Marc VISEUR, président de l'association "Levez l'encre", qui a sensibilisé les jeunes sur l'écriture et l'imaginaire : ex de thème proposé :

se mettre à la place d'un journaliste sportif, rédiger un article dont la première phrase est imposée et avec des mots précis à insérer : expérience nouvelle, très enrichissante, qui a plu et pourquoi pas, créé de nouvelles vocations : l'avenir nous le dira !

Le deuxième intervenant est Hassan NAKRAOUI, un ami de Pierre BARROT :

Il est venu GRACIEUSEMENT montrer et initier les ados au full-contact et la self-défense : les jeunes ont découvert ce sport avec enthousiasme.

Nous pouvons remarquer que tous les muscles du corps (cerveau, bras et jambes) fonctionnent au club et c'est très bien ainsi !!

Et enfin nos jeunes ne restent pas cloisonnés entre eux, car, et c'est une première, ils sont allés à la rencontre des personnes (nos aînés) du Foyer de l'Amitié : échanges intergénérationnels qui sont enrichissants pour tout le monde.

Quand on vous disait qu'il ne fait pas froid au club ados !!

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF LE S.P.A.N.C

La responsabilité du contrôle de l'assainissement non collectif a été transféré aux communes, (ou à leurs établissements C.C.A.O.P)

Cette mesure est définie par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et les arrêtés du 6 mai 1996, avec une échéance fixée au 31 décembre 2005. Elle entre en vigueur le 1^{er} avril 2006.

Depuis la modification de ses statuts le 30 mai 2001, la communauté de communes exerce à part entière la compétence du contrôle des installations d'assainissement non collectif, les communes la lui ayant transférée.

Depuis le 1er janvier 2006, par application de la loi susvisée, il y a obligation de créer un service public de l'assainissement non collectif disposant d'un budget autonome, avec en contre-partie l'instauration d'une

redevance payée par les assujettis (propriétaires non raccordés au réseau d'assainissement collectif).

Le S.P.A.N.C doit assurer le contrôle de toutes les installations, neuves et anciennes, et déterminer avec les propriétaires un programme de réhabilitation pour les installations non conformes dans un délai maximum de 2 ans. L'agent responsable donne aux propriétaires toutes les informations techniques, y compris le suivi des travaux avant remblaiement, et délivre un avis conforme d'installation.

Le coût de ce nouveau service est le suivant :

Construction neuve : conception et contrôle de réalisation : 100€

Contrôle de fonctionnement des installations existantes (tous les 4 ans) : 60€

VOTE DES BUDGETS 2006

Conscient de la conjoncture économique actuelle de notre village, le Conseil Municipal a voté le Budget 2006 et ses budgets annexes : Assainissement, C.C.A.S. en tenant compte des besoins de fonctionnement qui évoluent avec les nouveaux services rendus et notamment au niveau social (crèche et péri scolaire), mais aussi avec les aides qui se raréfient pour toutes

les Commune eu égard au désengagement de l'Etat. Nous continuerons pour 2006 le programme d'investissement que l'équipe municipale s'était engagée à réaliser.

Le budget communal a été voté sans augmentation du taux des taxes et cela pour la septième année consécutive

BUDGET COMMUNAL

Les principaux travaux d'investissements prévus pour l'année :

Climatisation du dortoir à l'Ecole Maternelle (nous sommes la seule école qui offre des bâtiments climatisés selon l'Inspection Académique),

Travaux de Bâtiments : véranda à la crèche, construction de la Maison "club ados" place de la Fontaine, aménagement du Musée Gauthier, fin de l'agrandissement de l'Atelier Municipal.

Entretien de la Voirie (un inventaire des chemins est établi actuellement par la commission), chaussées au lotissement de Florette.

Réfection des cours de tennis, aménagements paysagers et urbains du centre du village.

Achat de matériel de voirie, de matériel et mobilier pour les bâtiments (école, maison des jeunes, mairie).

Les chiffres :

Section de Fonctionnement en dépenses et en recettes : 1 960 667.00 €

Section d'Investissement en dépenses et en recettes : 1 148 661.04 €

Depuis sept années consécutives, les taux des 4 taxes restent inchangés, à savoir :

- Taxe d'Habitation 11.62 %
- Taxe Foncière propriété bâtie 21.29 %
- Taxe Foncière propriété non bâtie 52.03 %
- Taxe Professionnelle 21.70 %

Le produit attendu des contributions directes est de 978 003 € permettant de voter le budget en équilibre.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Ce budget concerne tous les programmes de travaux d'assainissement et l'auto surveillance de la station d'épuration. Il comporte les remboursements d'emprunt et s'équilibre avec une subvention du budget communal, les taxes de raccordement, la redevance assainissement versée par le fermier (S.D.E.I.) et la prime d'épuration de l'Agence de l'Eau.

Les chiffres :

Section de Fonctionnement en dépenses et en recettes : 221 864.00 €

Section d'Investissement en dépenses et en recettes : 632 735.77 €

Ce budget s'équilibre par une subvention du Budget communal d'un montant de 70 048 €, votée par le Conseil Municipal.

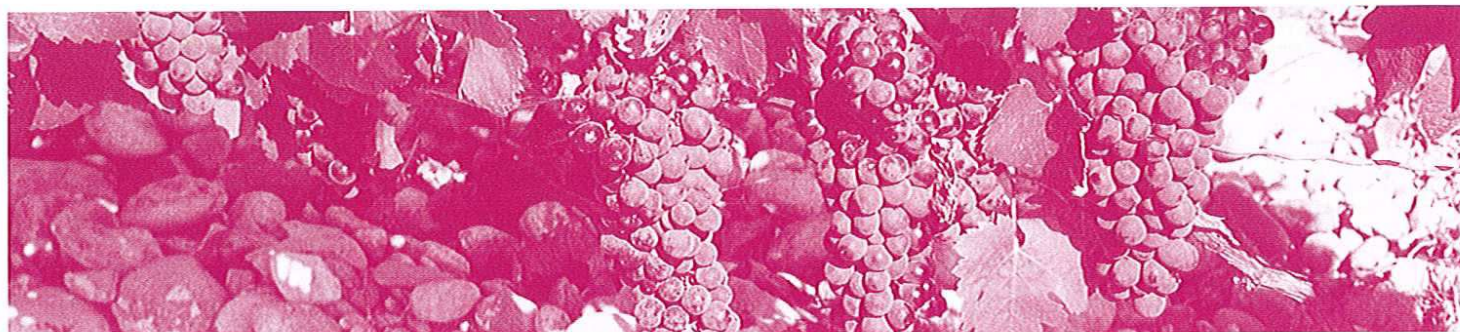
BUDGET ANNEXE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE C.C.A.S.

Les chiffres :

Section de Fonctionnement en dépenses et en recettes : 19 081.11 €

Section d'Investissement en dépenses et en recettes : 42.69 €

Cette année, ce budget s'équilibre par une subvention du Budget Commune d'un montant de 13 000 €.



Histoire de cloches

Histoire de cloches

Actuellement, notre village possède deux clochers, celui de l'église paroissiale et celui de la tour de l'horloge. L'histoire des deux cloches mérite d'être contée.

En 1794, l'une des plus fiévreuses années de la jeune République, l'église qui se trouvait alors sur l'actuelle place de la mairie fut détruite et le clocher abattu. La cloche, qui pesait 1776 livres, fut transportée à la tour de l'horloge pour remplacer celle qui s'y trouvait et qui était fêlée.

En 1816, l'église paroissiale ayant été restaurée, la municipalité fit l'acquisition de deux cloches auprès des sieurs Baudoin, fondeurs, l'une de 565 livres, l'autre de 1097 livres. La vieille cloche de 1776 livres de la tour de l'horloge fut remplacée par celle de 565 livres et ramenée à l'église, à côté de la neuve de 1097 livres.

“La cloche de 1097 livres a été bénite le 16 avril 1816 par Boudon, desservant, en présence de Monsieur de La Garde, Madame la vicomtesse de Causans, née Renoyer, parrain et marraine de la cloche, Saussac, maire, Melchior Montoux, adjoint, et une foule immense...”

Le clocher de l'église possédait donc deux cloches: la vieille de 1776 livres de un mètre de diamètre et la neuve pesant 1097

livres, de 50 cm de diamètre.

Selon l'usage, le décès d'un homme était parait-il annoncé par le glas de la plus grosse, celui d'une femme par le glas de la plus petite !

Lors de la construction de la nouvelle église en 1860, les deux cloches y furent transportées.

En 1945, lors des grandes journées de liesse de la fin de la guerre, des jeunes montèrent au clocher pour sonner la victoire. Le bronze des cloches ne résista pas à leurs coups de marteaux et toutes deux furent fêlées.

En 1947, le maréchal-ferrand Louis Fert proposa de réparer la plus grosse. On essaya de la descendre à l'aide d'un palan. Au cours de la manœuvre, la cloche se détacha et dévala les 24 mètres du clocher en traversant les planchers pour s'écraser devant la grande porte de l'église avec fracas sans faire par miracle de victimes parmi les badauds.

Le 15 octobre 1947, une cloche neuve était baptisée en grande cérémonie. On lui avait donné le nom de Marie-Thérèse. Elle se trouve toujours au clocher, elle pèse 1 000 livres.

La cloche de 1097 livres datant de 1816 qui était aussi fendue fut déposée à son tour pour une éventuelle réparation et on ne sait ce qu'elle est devenue.

J.Flour



Lors du baptême de la cloche, une carte fut imprimée

Vox in magnificentia

Je m'appelle Marie-Thérèse

Cinq cents kilos comptés je pèse.

Sainte-Cécile est ma paroisse

Je sonne la joie et l'angoisse

Des vivants et des disparus

Ma vocation fait des élus

Airain pur, sacré, je résonne

Jusqu'au parvis du Divin Trône

Honneur à ma Sainte Mission

Heureux l'homme en ma protection!

Le cinq octobre, en l'an mil neuf cent

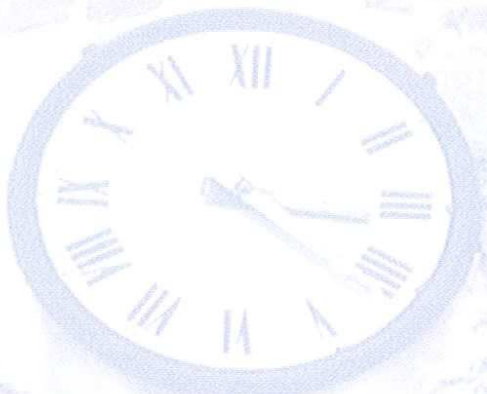
Quarante sept, l'onde, l'encens,

Ont consacré mon beau métal

Pour Dieu, l'Eglise, au ciel natal

Je tinterai beaucoup, toujours

Gloire à dieu, créateur des jours.



Cave Cécilia - Découverte du Millésime 2005

C'est devenu une tradition, le président Raymond Bontoux et son directeur Alain Kanéko, invitent les professionnels et amateurs de bons vins à venir déguster leur dernier millésime dans l'enceinte de la Cave Coopérative Cécilia.

C'est plus de 30 vins A. O. C. rouges, rosés, blancs qui étaient présentés aux dégustateurs venus très nombreux cette année encore puisque plus de 300 personnes partageaient la même passion.

Le millésime 2005 est caractérisé par un rendement faible 40 hl/h (soit 10 à 15 % de moins que

l'année précédente), une maturité optimale 13° - 13° 5, accusant les coups de chaleur de l'été, et une bonne concentration phénolique (couleur et tanins), la clémence du temps ayant permis de vinifier sans précipitation. Les vins de Grenache présentent un équilibre remarquable avec une matière enrobée et des couleurs élevées. Les blancs et rosés sont aromatiques avec une acidité franche.

La dégustation du nouveau mousseux "Chantebulle" méthode traditionnelle a créé la surprise, avec sa belle robe rosée.

La convivialité était au rendez-



vous. Un superbe buffet était offert, tandis que la Chorale des Côtes du Rhône animait cette manifestation par des chants bachiques.

La Coupo Santo reprise en chœur par tous les convives clôturait une agréable soirée, présage d'un bon millésime et de nombreuses médailles...

Le quart d'heure provençal

En 1867 les Félibres catalans offrirent aux Félibres provençaux une coupe en argent pour les remercier de l'accueil qu'ils avaient réservé au poète en exil Victor Balaguer.

Le Capoulié du Félibrige est par

tradition le détenteur de cette coupe. Il ne la sort que dans les grandes occasions.

Pour la fête de la San Estello en 2004, par exemple, elle était exposée à Sainte-Cécile-les-Vignes - pour fêter le centenaire

du Prix Nobel de littérature de Frédéric Mistral.

La "COUPO SANTO" a été composée par Frédéric Mistral.

C'est devenu l'hymne du Felibrige. Il y a sept couplets et un refrain. En général on ne

chante que les deux premiers couplets et le dernier où tout le monde se lève.

La "COUPO SANTO" étant un hymne on n'applaudit pas à la fin.

PROVENÇAL *Coupo Santo*

*Provençau, veici la coupo
Que nous vèn di Catalan :
A-dé-reng beguen en troupo
Lou vin pur de noste plant.*

Refrain :

Coupo Santo

E versanto

Vuejo à plen bord

Vuejo à bor

Lis estran bord

E l'enavans di Fort !

*D'un vièi pople fièr e libre
Sian bessai la finicioun
E se toumbon li Felibre
Tombara nosto Nacioun*

Refrain

*Per la glori dou terraire
Vautre enfin qui sias counsènt,
Catalan, de liuen, o fraïre,
Communien toutis ensèn !*

Refrain

Petite histoire de la "COUPO SANTO"

FRANÇAIS *Coupe Sainte*

*Provençaux, voici la coupe
qui nous vient des Catalans :
Tour à tour buvons ensemble
Le vin pur de notre cru.*

Refrain :

*Coupe Sainte
et débordante,
verse à pleins bords,
verse à flots,
les enthousiasmes
et l'énergie des forts !*

*D'un ancien peuple fier et libre
Nous sommes peut être la fin
Et, si les Félibres tombent
Tombera notre Nation*

Refrain

*Pour la gloire du Pays
Vous enfin nos complices
Catalans, de loin, ô frères,
Tous ensemble communions !*

Refrain

Vie en Village

Une T.V. Locale à votre disposition

Le saviez-vous ?

Depuis déjà plusieurs mois, Serge Mayet, photographe domicilié à Sarrians, a mis en place un site Internet qui per-

met à chacun de s'informer sur les activités de son village.

Serge Mayet, c'est ce monsieur que l'on aperçoit très souvent lors des manifestations à Sainte-Cécile-les-Vignes reconnaissable à sa crinière blanche et à sa caméra sur l'épaule.

Dès qu'une manifestation festive ou d'actualité est

d'importance, Mr Mayet est contacté par la Mairie, pour faire un reportage qui servira notamment à monter le film de fin d'année qui est diffusé chaque année lors des vœux du Maire.

En outre, les reportages sont mis en ligne sur un site Internet (www.sud-tv-locale.org).

La Mairie de Sainte-Cécile a mis en place elle aussi un site (www.sainte-cecile.org) où chacun peut s'informer.

Serge MAYET
Caméraman-Réalisateur
www.sud-tv-locale.org
Siret 706 615 473 00024
Code APE 924Z Agence de presse

84260 SARRIANS
Tél: 04 90 65 40 62
Portable: 06 03 33 96 41
E-Mail: serge.mayet@wanadoo.fr



Don du sang



Cette année c'est à Sainte-Cécile qu'a eu lieu mardi 11 avril à la salle municipale la réunion de secteur des Amicales de donneurs de sang bénévoles.

Monsieur Denys Crozet, président de l'Amicale de Sainte-Cécile a accueilli Mr François Salard-Origny président départemental et Mr Antoine Di-Maggio vice-président de l'Union départementale et responsable de secteur Haut Vaucluse composé de huit communes soit huit Amicales : Mornas, Mondragon, Piolenc, Bollène, Valréas, Orange, Lapalud et Sainte-Cécile toutes représentées. Mme Fabienne Maurizot (E.F.S. Avignon) était également présente.

M. Salard-Origny a commenté les différentes manifestations qui

auront lieu au cours de l'année 2006 afin de sensibiliser la population au Don du Sang.

Le 23 mai départ de la campagne nationale qui se terminera le 14 juin, journée mondiale du Don du Sang.

Une distribution gratuite de sacs à pain sera faite dans toutes les boulangeries, soit 200 000 sacs fournis par l'Union Départementale. Seule la communication ouvre la promotion et développe les nouveaux dons.

Collecte le 14 juin, avec tout le secteur, Centre Leclerc à Bollène de 11 h à 16 h (le 7 juin à Avignon - Place de l'Horloge).

5 logos vont être réalisés par les Resto. du Cœur, la Lutte Contre le Sida, les Paralysés de France, France ADOT (dons d'organes) et le Don du Sang.

RÉUNION DE SECTEUR

Une manifestation d'envergure est programmée au Lycée Benoît à l'Isle sur la Sorgue. En effet sur un mur de 90 m² une fresque va être réalisée en pierre taillée par les élèves. Chaque lettre de 200 kg chacune composera le mot "Solidarité". L'inauguration de la fresque aura lieu le 23 mai à 11 h. Le Lycée professionnel de Vedène est partenaire de cette réalisation.

Afin de toucher une plus large population un mur de 10 x 4 m va être mis à la disposition de Tagguteurs et Rappeurs, thème "Don du Sang" par l'Union Départementale.

C'est ensuite Mme Fabienne Maurizot de l'Etablissement Français du Sang (E.F.S.), responsable de la communication et du planning des collectes du sang qui a pris la parole pour

faire le bilan des collectes des huit communes.

On note de légères baisses, mais la hausse l'emporte avec de nouveaux donneurs.

Sainte-Cécile a été largement félicitée et applaudie pour ses performances toujours croissantes. C'est dû au dynamisme de l'Amicale entraînée par sa vice-présidente Andrée Fournier, qui ne ménage pas ses efforts. Pour preuve, un buffet bien garni était offert aux participants qui commentèrent cette réunion tardivement autour du verre de l'amitié.

Prochaine collecte à Sainte-Cécile le lundi 10 juillet de 15 h 30 à 20 h.

Donnez son sang, peut sauver des vies.



Amicale cartophile philatélique



L'Amicale Philatélique Cécilienne organise tous les derniers samedis de chaque trimestre, une bourse d'échange "timbres - cartes postales" de 9 h à 12 h - Salle de la Mairie.

Calendrier des manifestations d'échanges philatéliques, cartophiles 2006

- Samedi 24 juin
- Samedi 30 septembre
- Dimanche 15 octobre 13^{ème} bourse annuelle
- Samedi 30 décembre.

Pour tous renseignements

Mr Charles ARCULIN
04 90 30 88 09

Ouvert à tous collectionneurs.

Beau succès du marché aux fleurs pour le Sou des Écoles



Il faut croire que le choix de tenir le marché aux fleurs le samedi du week end de Pâques a été un bon choix, puisque malgré un temps grisonnant, la manifestation a connu le succès.

Des fleurs, il y en avait dans tous les coins de la cour et de toutes sortes. Les membres du Sou des Ecoles et leur Présidente par Marie Eve Etienne, aidés par les enseignants n'ont pas ménagé leurs efforts pour conseiller, donner les explications nécessaires sur l'entretien des plantes choisies par les parents, mai aussi par d'autres acheteurs attirés par la diversité du stand ou souhaitant, par leur achat, aider le Sou.

Créé par Mr Gauthier, instituteur à Sainte-Cécile, le Sou attire la sympathie des habitants du village. Comme le rappelle souvent la Présidente, on sait que "les bénéfices des manifestations sont employés à financer les sorties pédagogiques des enfants

scolarisés à l'école primaire et à l'école maternelle". Ce qui permet à tous d'y participer sans apport financier.

Le marché, cette année, a proposé quelques nouveautés qui peuvent expliquer en partie son franc succès : un stand avec collage animé par Mme Hélène Julien a attiré de nombreux enfants pour la plus grande satisfaction des parents présents qui ont pu choisir leur plantation en toute quiétude. Une tombola avec notamment un œuf en chocolat a connu elle aussi le succès. Des petits sachets de graines à planter ont été proposés aux plus jeunes avec pour mission de montrer ce qu'ils ont obtenu lors de l'assemblée générale.

Maintenant les membres du Sou vont se lancer dans la préparation de la kermesse qui aura lieu, cette année, le samedi 24 juin, dans la cour, tout au long de la journée.

Bibliothèque Mitterrand "Bouquin - Bouquine"

DERNIERS ACHATS

Une passion fauve	F. BOURDIN
Trois jours chez ma mère	F. WEYERGANS
Mes mauvaises pensées	N. BOURAOUI
Le pont de Ran-Mositar	F. PAVLOFF
Innocent	H. COBEN
La reine de Palmyre - T.2	A. B. DANIEL
Les trésors de la vie	B. PLAIN
Partir	T. B. JELLOUN
Vous plaisantez, Monsieur Tanner	J. P. DUBOIS
Le privilège des jonquilles	P. SEVRAN
La dernière femme	J. P. ENTHOVEN
La traque	H. TROYAT
Mozart, le grand magicien - T.1	CH. JACQ
Déception point	Dan BROWN
Mon Dieu... pourquoi ?	J. BOISSARD
Ravel	J. ECHENOZ
Le figuier de mon père	V. BERBERIAN

HORAIRES

Mardi	15 h 00 à 17 h 30
Mercredi	10 h 30 à 11 h 30
Samedi	9 h 00 à 12 h 00

ABONNEMENT

12 € par AN et par FAMILLE

GRATUIT pour les ENFANTS et les ETUDIANTS.



Le Provençal à la maternelle

Entendre des bambins de 4 ans parler provençal n'est pas chose courante. C'est pourtant ce qui était offert à de très nombreux parents et grands-parents dans la salle d'exercices de l'école maternelle.

Depuis la rentrée, l'Escolo Marius André a obtenu l'agrément de l'Education Nationale pour initier les petits élèves à la langue de leurs aïeux. Avec le "capiscou" André Tournillon et les deux Babettes, les poèmes et les chansons d'antan ont retrouvé vie dans de jeunes bouches. Les deux classes de

moyenne et grande section accompagnées par leurs enseignantes étaient au complet pour le spectacle et tous ont pris leur rôle très au sérieux, les petites phrases, questions et réponses, ayant été longuement répétées en famille. Un goûter clôturait la soirée.

C'est une bonne ouverture sur la Lengo Nostro comme le disait Frédéric Mistral : "car de mourre bourdoun un poble per sa lengo soun amo eis un país perdu".



A venir

Le Rallye du Comité des Fêtes aura lieu le dimanche 11 juin



Pour la troisième année consécutive, le Comité des Fêtes organise un rallye qui aura lieu le dimanche 11 juin 2006. Il s'agit d'un rallye touristique qui se déroule dans les environs de Sainte-Cécile-les-Vignes. Son but est de faire découvrir les lieux et routes surprenants où l'on ne passe pas habituellement.

Il s'agit de répondre à un ques-

tionnaire élaboré par trois membres du Comité. Les questions restent secrètes jusqu'au moment de la remise des fameuses enveloppes le dimanche 11 juin entre 8 h et 9 h à la salle de la mairie. Ce nouveau lieu de rendez vous a été choisi pour animer le cœur du village.

Le rallye n'est pas chronométré

et se déroule sans esprit de compétition mais dans la plus grande convivialité et la bonne humeur.

Les équipages seront composés de 2 à 4 personnes à bord d'un véhicule de tourisme. Un repas, offert par le Comité des Fêtes, clôturera cette manifestation qui a déjà connu un joli succès en 2004 et 2005.

Les inscriptions sont obligatoires

avant le 5 juin à la Maison du Tourisme.

Rallye du dimanche 11 juin 2006.

Participation : 5€ par personne
Gratuit pour les moins de 12 ans.

Renseignements :
04 90 30 78 35

Initiative

PÊCHÉS DE VIGNES

Cadeaux, décoration, cette boutique manquait à Ste-Cécile-les-Vignes. Dans cette boutique se mêlent les odeurs et les objets d'autrefois. C'est Carole qui nous enchante avec "Pêchés de Vignes" où vous pourrez chiner cette mémoire.

On y découvre également du petit électro ménager de qualité et de marques que l'on ne trouve pas en grandes surfaces.

Que de belles idées pour la fête des mères !

"Pêchés de Vignes" est ouvert le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 16h à 19h, mercredi et samedi de 9h à 12h - Cours du Portalet.



A VENIR A VENIR A VENIR

MAI

- Jusqu'au 26
Exposition de peinture
de Mme Josie Dumarcher
à l'Espace Culturel
- Mardi 2
Cinéma à la petite salle des fêtes
18 h "la planète blanche"
21 h "Jean-Philippe"
- Dimanche 14
Repas (en extérieur)
organisé par le Foyer de l'Amitié
- Mardi 16
Cinéma
18 h "l'âge de glace 2"
21 h "les brigades du tigre"
- Samedi 27
Vernissage à l'Espace Culturel à
18 h 30 de l'exposition de peinture
de Mr Philippe Saty
Exposition jusqu'au 30 juin

JUIN

- Vendredi 2
1er jour d'inscriptions au Centre
de Loisirs des enfants du village
de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30
à 16 h à "la Ruche"
- Mardi 6 Cinéma
18 h / 21 h
- Samedi 3
Loto à la petite salle des fêtes
- Samedi 10
Inauguration à l'Espace Culturel
à 18 H 30 de l'exposition "Petit
bonjour de Sainte-Cécile"
de M. Xavier Makowski : l'Art
contemporain en milieu rural -
Exposition jusqu'à fin septembre
- Samedi 10
2ème jour d'inscriptions au Centre
de Loisirs des enfants du village
et "portes ouvertes" à l'école mater-
nelle de 8 h 30 à 12 h.

- Vendredi 16
3ème jour d'inscriptions au Centre
de Loisirs des enfants résidant
à proximité de Sainte-Cécile
de 14 h 30 à 17 h 30 à "la Ruche"
- Dimanche 11 Rallye découverte
- Mardi 20 Cinéma
18 h
21 h
- Mercredi 21 Fête de la Musique
- Samedi 24
Kermesse des écoles toute la journée
suivie du repas avec animation
- Vendredi 30
Soirée grillades organisée par le
"FOYER de l'AMITIE" à la petite
salle des fêtes

SNC MARBRERIE BOLLÉNOISE

R. VALVERDE & J. LOSCRI

Dépositaire caveau monobloc béton / Pose en 48h
Tous travaux cimetière / Revêtement tout granit

10, place Tournefol - 84500 Bollène

Tél. 04 90 40 40 19 - Fax 04 90 40 08 76

Pompes Funèbres Bollénoises

Ets Valverde, 30 ans au service des familles

ORGANISATION COMPLÈTE D'OBSÈQUES

Transport avant mise en bière, transport avec cercueil France et Etranger
Démarches et formalités - Contrats obsèques - Incinération - Chambre funéraire

10, place Tournefol - 84500 Bollène

Tél. 04 90 40 40 19 - Fax 04 90 40 08 76



e.i.m. leblanc
Groupe Bosch

EAU CHAUDE
CHAUFFAGE GAZ

www.eim-leblanc.fr



CABINET MERLIN
Ingénieurs Conseils

AGENCE DE CARPENTRAS

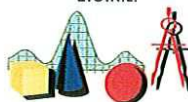
215 avenue de Comtat Venaissin / 84203 CARPENTRAS CEDEX

Tél : 04.90.63.44.11

Eau potable - Assainissement - Traitement
des Eaux - V. R. D. - Collecte et traitement des
Déchets - Technologies de l'Environnement -
Irrigations - Equipements Collectifs et
Industriels - Pilotage Coordination -
Assistance Administrative et Financière

Atelier d'Architecture

Jean-Paul MASSOT
E.U.R.L.



Jean-Paul MASSOT

Architecte DPLG - Urbaniste "Master of Arts"
ROUTAGE DE LA VILLE, REQUALIFICATION URBAINE, REHABILITATION

30, bd Gambetta - BP 70 134 - 30401 Villeneuve-Avignon cedex

tél. 04 90 26 03 08
fax. 04 90 26 12 80

archi.jp.massot@wanadoo.fr www.cyberarchi.com/jean-paul.massot

Directeur de publication :
Max IVAN, Maire, assisté de
Sébastien MAKOWSKI, conseiller
municipal, vice-président de la
Commission Communication et
Technologie Nouvelle / Rédactrice
en Chef : Claire BRÉSOLIN,
conseillère municipale /
Comité de rédaction : Agnès VIN-
CENT, Denise VISEUR, Jean FLOUR,
André TOURNILLON, Vincent
FAURE, Isabelle CROZET, Pascal
CROZET, Louis CHALIER,
Jean-Marc VISEUR,
Nicolas FOUILLEUL /
Coordination de rédaction : Mairie
- Espace Culturel, place Max Aubert
04 90 30 78 35 -
e-mail : info@sainte-cecile.org /
Photographies : Isabelle CROZET.
Jean FLOUR - Philippe ABEL /
Maquette : Dimension Bollène
04 90 40 12 89

TRAVAUX PUBLICS - V.R.D. - CARRIÈRES
TEYSSIER

LOTISSEMENTS
ASSAINISSEMENT
ADDITION D'EAU
TRAVAUX PTT/EDF/GDF

TEYSSIER PÈRE et FILS

Avenue Marcel Pagnol - EP 31 - Vaison La Romaine
tel. 04 90 35 02 59 / fax. 04 90 35 27 82
teyssier.sa@free.fr